

REPUBLIQUE FRANCAISE
 —————
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 —————
 ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
 —————
 ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
 DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 24/11/2023

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/12/2023

N° DELIBERATION : 2023-49

OBJET : Subvention confrérie de la fraise pour les années 2023 et 2024

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	20
	Nbre de suffrages exprimés	20
VOTE	Pour	19
	Contre	
	Absentions	1

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie-Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, Michel RECORDIER, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON (Syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Brigitte TRAMIER à M. André BERNARD

M. Thierry USSEGLIO à M. Frédéric MAILLET

Absents excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume GRETER (Syndics)

Le Président expose qu'il a été saisi, comme chaque année, d'une demande de subvention de la part de la confrérie de la fraise.

Cette association met en valeur le rôle du Canal de Carpentras dans le développement de la culture de la fraise « de Carpentras ».

Le Président propose donc de renouveler la subvention habituellement allouée à la confrérie de la fraise, soit :

- Pour 2023 : 750,00 €.
- Pour 2024 : 750,00 €

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve le renouvellement de la subvention à la Confrérie de la fraise de Carpentras mettant en valeur le rôle du canal de Carpentras dans la culture de la fraise de Carpentras
- Approuve le montant de la subvention pour 2023 : 750,00 € et pour 2024 : 750,00 €
- Donne tous pouvoirs à son Président pour le versement de ces subventions.

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.